

Mgr L.-A. PAQUET
P. A., V. G.,
de l'Université Laval

L'Apostolat laïque



QUÉBEC
L'ACTION SOCIALE (L.TÉE)
1927

www.ubcc.ca

Mgr L.-A. PAQUET
P. A., V. G.,
de l'Université Laval

L'Apostolat laïque



QUÉBEC
L'ACTION SOCIALE (L.TÉE)
1927

Nihil obstat.

CHAS.-E. GAGNÉ, ptre,
censeur.

7 avril 1927.

Imprimatur.

† fr RAYMUNDUS-M^A ROULEAU, o. p.,

Archi^{pus} Quebecensis.

8-4-27

L'APOSTOLAT LAÏQUE

CONFÉRENCE PRONONCÉE A QUÉBEC, LE 25 MARS 1927,
DEVANT L'UNION CATHOLIQUE DES VOYAGEURS DE
COMMERCE.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

MESDAMES,

MESSIEURS,

Il y a, dans toutes les langues, des mots choisis, des vocables honorés où se reflètent en quelque sorte les sommets de l'âme, les plus belles manifestations de l'esprit, les plus nobles aspirations du cœur, les plus généreux mouvements par lesquels s'affirment l'énergie morale et l'ascendant social.

Ces mots sont la gloire de l'humanité, parce qu'ils en traduisent toute la grandeur. On les prononce avec un accent pénétré, et on se plaît à les répéter avec une admiration toujours nouvelle.

Lorsque je dis de quelqu'un : c'est un homme de bien, je marque l'estime que la probité m'inspire. Lorsque j'ajoute : c'est un homme de devoir et de courage, je rehausse cette estime par l'idée d'une vertu qu'aucun obstacle n'effraie, qu'aucune sollicitation n'ébranle. Lorsque j'ajoute encore : c'est un héraut de la vérité, un champion du droit, un apôtre, j'emprunte à la langue française l'une des significations les plus hautes et les plus glorieuses dont elle soit capable.

L'apostolat est un des fruits les plus précieux de la charité chrétienne. On peut être charitable sans être apôtre. Mais quand l'histoire nous montre un François-Xavier partant avec allégresse pour l'évangélisation des Indes, un Ozanam ou un Veillot se vouant avec bonheur, l'un au soulagement des pauvres, l'autre à la défense de l'Église, c'est le spectacle de l'apostolat, religieux et laïque, qui se présente à nos yeux et à la considération des siècles.

I

L'apostolat laïque est un des grands besoins de notre époque.

Traitant des actes de bienfaisance dictés par la charité, saint Thomas (1) les range en deux classes : les uns d'ordre matériel, parce qu'ils subviennent aux nécessités du corps ; les autres d'ordre spirituel, parce qu'ils embrassent tous les genres de secours nécessaires ou utiles à l'âme.

Et le Docteur angélique n'a pas de peine à démontrer que cette deuxième sorte de bienfaisance, par son caractère moral, l'emporte essentiellement sur la première.

D'où il appert que la charité, individuelle et sociale, ne s'exerce pas seulement, ni même principalement, par les soins, d'ailleurs très dignes d'éloges, dont on entoure les indigents et les miséreux. Son champ d'opération est plus vaste. Son objet s'élève plus haut que la détresse physique. Il s'étend jusqu'au domaine des consciences, jusqu'aux familles et aux sociétés menacées, dans leurs meilleurs éléments, par les périls les plus graves.

(1) *Som. théol.* II-II, Q. XXXII, art. 2-3.

Ce sont là, sans doute, des besoins sur lesquels même les chrétiens ordinaires s'apitoient, et qui provoquent à l'occasion, de leur part, des marques d'une sympathie effective. Mais cela ne suffit pas. Nous sommes en face de dangers sérieux, de problèmes angoissants, créés par la vie moderne, et qui réclament une attention toute spéciale. A côté des prêtres les plus doctes, des religieux les plus compétents, l'Église souhaite que surgissent des laïques zélés, pieux, éclairés, mus par un esprit de foi qui les transforme en apôtres résolus et infatigables du vrai et du bien.

* * *

C'est la raison de l'accueil si cordial fait par les Papes à certaines associations catholiques contemporaines : associations fondées sur la pensée même et sur les désirs formels du Saint-Siège.

Il y aura bientôt quarante ans, dans une de ses lettres magistrales, (2) le grand Léon XIII jugeait utile de définir "les principaux devoirs civiques des chrétiens" ; et, se servant des paroles de l'Ange de l'École (3), il plaçait au nombre de ces devoirs "la tâche pour chacun, lorsque les circonstances l'exigent, de manifester publiquement sa foi, soit pour instruire et encourager les autres fidèles, soit pour repousser les attaques des adversaires". Puis, aux catholiques plus instruits, plus dévoués, qui se distinguent entre tous "par les dons de l'intelligence et le zèle", le Saint-Père demandait d'une façon générale de coopérer, dans la mesure des besoins et sous les ordres de l'autorité, à l'apostolat de l'Église".

(2) *Encycl. Sapientiæ christianæ*, 10 janv. 1890.

(3) *Som. théol.*, 11-11, Q. 111, art. 2 ad 2.

La Saint-Vincent-de-Paul— je laisse de côté les Fraternités séculières du Tiers-Ordre de saint François d'Assise et de celui de saint Dominique dont l'action religieuse et sociale a imprimé dans l'histoire de si fortes traces — la Saint-Vincent-de-Paul est l'une des sociétés qui répondent le plus efficacement à ces vœux si légitimes.

S'adressant en avril 1909 à ses membres, Pie X caractérisait ainsi leur mission : “ Si l'apôtre revêtu du caractère sacerdotal a pour office d'enseigner les vérités de la foi et de les confirmer par les prodiges de la charité, il trouve dans l'apostolat laïque des simples fidèles un puissant secours qui lui prépare les voies, et, par le soulagement des misères corporelles, ouvre les **Âmes** à la vérité évangélique.”

On sait quelle large place tiennent dans l'histoire des organisations catholiques modernes, les groupements de jeunesse.

Dans une lettre au Cardinal Richard du 4 janvier 1904, Son Éminence le Cardinal Merry del Val disait de ces associations : “ Elles sont destinées à seconder l'action du clergé ; mais souvent elles le font grâce à des initiatives privées, dont les auteurs, par suite de leur condition de laïques, se trouvent, dans l'accomplissement de leur œuvre, plus à l'aise que ne le seraient les prêtres.”

Le 9 et le 25 septembre de la même année, devant les représentants du *Sillon* (dont l'Église n'avait pas encore à se plaindre), et devant des pèlerins de “ l'Association de la jeunesse catholique française ”, Pie X tenait un langage analogue. Aux premiers, il disait : “ Nous nous réjouissons du bien que vous faites et de celui que vous ferez encore, avec la grâce de Dieu, en étendant vos rangs et en exerçant parmi vos

compatriotes d'âge, d'étude, de profession, qui ne sont pas encore des vôtres, un apostolat fécond." Aux seconds, le Pape traçait ce programme : " Soutenus par votre piété et votre science, pratiquant le précepte divin : unicuique mandavit Deus de proximo suo, vous vous livrez à un apostolat fructueux. En remplissant fidèlement vos devoirs envers Dieu, en vous enrichissant de toutes les vertus, en défendant la vérité avec courage, vous inviterez tous les hommes à suivre votre exemple, vous vous imposerez au respect et à l'admiration de vos adversaires eux-mêmes. Et après avoir donné à vos frères ce pain spirituel, vous achèverez d'accomplir le précepte de la charité en offrant à tous ceux qui sont dans le besoin leur pain matériel, par les institutions économiques et les œuvres de bienfaisance."

Notre Saint-Père Pie XI ne pense pas autrement que ses prédécesseurs, et le Cardinal Gasparri attestait récemment ce vœu de Sa Sainteté : (4) " former une phalange plus nombreuse de jeunes gens voués à l'apostolat catholique et à la défense de l'Église, même dans l'ordre social, au milieu de la société contemporaine qui a tant besoin du zèle et de l'action infatigable de pieux et fervents laïcs catholiques."

L'apostolat laïque, disons-le avec orgueil, ne s'est pas contenté de mettre sur pied les sociétés si louables déjà mentionnées. Par les soins de religieux justement persuadés de l'importance grandissante des œuvres sociales catholiques, il est entré dans une catégorie d'hommes que l'on pouvait croire irrémédiablement conquis par les affaires, et il a suscité, au grand conten-

(4) Lettre au R. P. Schmitt, directeur du *Sillon Catholique de Paris* (19 déc. 1925).

tement de l'Église, parmi nos voyageurs de commerce, de frères et nombreuses recrues.

Que Dieu en soit loué ! et que la société canadienne tout entière s'en réjouisse et s'en félicite comme d'un fait auquel s'attachent les constatations les plus honorables et les plus solides espérances !

* * *

Cette vocation d'apôtres laïques, il faut l'avouer, n'est pas commune. Elle suppose, dans la pensée même des Papes, des qualités particulières. D'autre part, on aurait tort d'imaginer qu'elle ne saurait se concilier avec les habituels devoirs inhérents aux responsabilités de la vie d'une famille ou de la vie d'une paroisse. Rien ne se heurte dans l'existence chrétienne sagement ordonnée.

Sauf certains cas spéciaux, l'apostolat dont nous parlons implique un degré de charité qui, du moins dans sa ferveur la plus active, semble plutôt relever des conseils que des préceptes. Et si les services inappréciables qu'il peut rendre le font regarder comme nécessaire, cette nécessité, d'après nous, atteint l'élite sociale, non dans les individus qui la composent, mais dans son ensemble.

Quoi qu'il en soit, la noblesse même de cet apostolat n'est-elle pas suffisante pour séduire les âmes élevées ? Et n'y a-t-il pas une satisfaction profonde à faire le bien, non parce qu'une loi l'ordonne, mais parce que l'œuvre bienfaisante à laquelle on se livre éclate aux regards dans toute son utilité et dans toute sa beauté ?

C'est le propre des sources pleines d'épancher leur abondance sur les terres arides. C'est la joie et l'hon-

neur (5) des chrétiens généreux de pratiquer, dans sa plénitude, cette exhortation de saint Jean (6) : N'aimons pas seulement en paroles, mais par les actes et en vérité ! La fraternité qui rattache en un seul corps tous les enfants de Dieu (7), et dont la voix se fait entendre, de toutes les couches sociales, comme une plainte ou comme un appel, cette fraternité touchante condamne l'égoïsme. Elle invite au don de soi, au sacrifice de sa personne, au dévouement le plus actif et le plus désintéressé.

II

Et quel immense champ d'action, à la fois religieux, social et national, s'ouvre devant ceux que sollicite cette carrière des hommes de bien !

* * *

Dans presque tous les pays, la foi catholique subit, à l'heure actuelle, de terribles assauts. Dogme, morale, culte, hiérarchie, discipline : tout est discuté, saboté. livré au dévergondage de la presse la plus malsaine.

En Europe, surtout, où règnent les plus absurdes préjugés contre le prêtre et les plus injustes défiances contre l'Église, on ne saurait dire tout ce qu'ont déjà fait, ni tout ce que peuvent faire d'ardents concours laïques pour la cause de la vérité religieuse.

Ces concours sont providentiels. Et ils apportent aux intérêts religieux d'autant plus de force qu'ils s'appuient sur des convictions plus fermes, sur des

(5) S. Thomas, *Som. théol.* II-1, Q. XXX, art. 4.

(6) 1 Joan. III, 18.

(7) 1 Cor. X, 17.

sentiments plus pieux. “ Vos œuvres, écrivait en 1913 aux membres de l'Association catholique de la jeunesse française le Secrétaire d'État de Pie X, vos œuvres, faites dans la discipline et dans l'obéissance affectueuse aux évêques et aux aumôniers qui agissent en leur nom auprès de vous, seront à la fois des réponses et des remèdes : des réponses à l'erreur et à la passion antireligieuse, des remèdes au mal qui envahit le monde de toutes parts. Vous lutterez efficacement contre les sacrilèges entreprises qui tendent de plus en plus à substituer les droits de l'homme aux droits de Dieu (8), à violer notamment le droit sacré qui donne pour base à l'enseignement à tous les degrés les préceptes de la religion. Vous lutterez contre les décevantes utopies sociales et contre le souffle perfide du libéralisme qui insinue le mensonge sous mille formes variées. La sainte Eucharistie met dans vos veines le sang divin du Christ ; vous ne pouviez choisir un moyen plus efficace pour vous maintenir à la hauteur de vos nobles ambitions. Par elle, vous serez des *apôtres*. des apôtres dans vos familles, dans vos paroisses, dans vos Cercles d'études, dans vos patronages, dans vos ateliers ; des apôtres dans vos Universités et vos collèges catholiques, comme dans toute la floraison de vos œuvres charitables. Le Saint-Père sait combien sont nombreux parmi vous ceux qui exercent, dans leur sphère, un apostolat voisin du sacerdoce.”

* * *

Ces paroles marquent clairement à l'apostolat laïque, comme théâtre de son action, en même temps que le domaine religieux, celui des nécessités sociales.

(8) Voir l'encycl. de Pie XI sur le *Christ-Roi* (11 déc. 1925), vers la fin.

Assiste ton prochain selon ton pouvoir, nous dit l'Esprit Saint. (9) L'assistance commandée par Dieu en faveur d'autrui, incombe donc à tous, d'après la nature des conditions et dans le degré des ressources.

L'apôtre, lui, ne s'arrête pas aux strictes limites de ce qui est prescrit et obligatoire. Il ne mesure, ni son temps, ni ses services. Il aide, autant que ses devoirs d'état le lui permettent, toutes les œuvres, toutes les entreprises, tous les établissements propres à soulager la misère ; misère physique, misère intellectuelle et morale. La Saint-Vincent-de-Paul où s'incarne l'esprit admirable du grand organisateur de la charité dans l'âge moderne, le compte parmi ses plus fidèles amis. Et s'il arrive que ses occupations l'empêchent de faire partie de ce corps, il sait, du moins, lui prodiguer les preuves d'une générosité aussi méritoire pour lui-même que féconde pour les pauvres.

Le problème de la pauvreté n'échappe, nulle part, à sa pensée attentive ; mais il ne l'absorbe pas tout entière. Son regard anxieux découvre à l'horizon d'autres problèmes, plus graves, plus complexes et plus alarmants. Les conflits sociaux, si fréquents de nos jours, préoccupent et hantent son esprit. Il n'ignore pas que la question sociale ne peut se résoudre que par l'influence religieuse, par l'application des lois de justice et de charité dont l'Église est l'interprète. Et, en face des besoins qui éclatent sous ses yeux, il croirait trahir les plus justes espérances, s'il ne se rendait capable, par l'étude, l'observation, et le zèle de ses démarches, de seconder l'effort catholique.

L'appel fait par Léon XIII dans l'intérêt des classes populaires, retentit à ses oreilles. " Nous demandons,

(9) Eccli. XXIIX, 27.

disait cet illustre Pape (10), l'union de toutes les bonnes volontés. Qu'ils viennent, les jeunes, et qu'ils apportent le concours de leur vive et ardente activité ! qu'ils viennent, les plus âgés, et qu'ils donnent avec confiance, dans les sentiments d'une foi éclairée, le fruit de leur sagesse et de leur expérience !" Le désir exprimé par Pie X. à l'occasion du centenaire de Frédéric Ozanam, semble accentuer encore ces paroles. Le Saint-Père, écrivait le Secrétaire d'État de Sa Sainteté, (11) fait des vœux pour que, de plus en plus, l'on voie se lever des générations d'hommes résolus à marcher sur les traces d'Ozanam et de ses compagnons. Il demande à Dieu " que ces valeureuses phalanges soient pleines d'enthousiasme dans leurs convictions, disciplinées pourtant dans leurs méthodes, informées des dangers de leur époque, préservées des conceptions chimériques, entièrement disposées, dans la pleine possession des traditions de l'apostolat chrétien, à faire rayonner autour d'elles une action sainte et salutaire pour l'éveil de la foi et les victoires de la charité."

L'action sociale laïque s'est illustrée dans plusieurs pays, par de très beaux exemples. En France, en Italie, en Allemagne, en Suisse, de hautes figures d'apôtres dominant l'histoire des faits sociaux qui s'y sont déroulés, et dont la trame se développe chaque jour davantage. L'Église a été heureuse de bénir leurs initiatives, issues de ses vœux, guidées par sa doctrine. Et en les voyant revivre dans des héritiers et des continuateurs de leur rôle, dans ces chrétiens de forte croyance et de générosité inlassable dont nous avons le bonheur de posséder parmi nous des types accomplis, elle envisage

(10) Discours au Sacré-Collège, 23 déc. 1901.

(11) Lettre à l'Archevêque de Lyon, 10 avril 1913.

avec moins de crainte un avenir presque partout chargé d'orages.

Le ferment socialiste, jeté dans la masse humaine, y a déjà produit des agitations profondes. Il menace de rompre les cadres des sociétés les plus solidement établies. Nous ne sommes pas à l'abri de ces secousses violentes, subversives de l'ordre public et de ses essentiels fondements. Il importe que, même chez nous, des laïques pénétrés des meilleurs enseignements sociaux, donnent la main au clergé dans la propagation des principes qui régissent l'économie des peuples et dans l'organisation des œuvres d'où dépend le triomphe de la justice et le règne de la paix.

* * *

Cette justice sur laquelle la paix se fonde, doit s'étendre à tout, gouverner la famille, couvrir l'école, de son égide, inspirer les lois, les institutions, toute la vie nationale.

Au milieu des luttes fameuses du dernier siècle sur la liberté de l'enseignement, trois cents jeunes catholiques de Paris avaient adressé au comte de Montalembert, dont on connaît la fière attitude, des félicitations. Je détache de la réponse de l'illustre orateur, ce passage où resplendit son âme chevaleresque : " Pendant que le clergé exerce sa sainte mission en disciplinant nos âmes, c'est à nous, laïques, de lui payer notre dette, en revendiquant pour lui et pour nous la liberté, qui est toujours le premier besoin de l'Église. Pour y parvenir, nous n'aurons jamais trop de courage, de patience et de confiance en Dieu. Nos adversaires sont nombreux, acharnés et redoutables ; mais notre devoir n'est pas de vaincre, notre devoir est de combattre."

Je fais cette citation, non pour insinuer qu'elle s'applique à nous de tout point, mais pour montrer l'esprit chrétien et l'intrépide constance dont nos efforts patriotiques doivent être animés.

Nous habitons un pays où des minorités ont à subir, sous le double rapport de la religion et de la race, de graves dénis de justice. L'apôtre laïque choisit comme devise cette sentence de nos saints livres : (12) Délivre de la main du superbe celui qui souffre violence ; ou cette autre : (13) Prends la défense de la justice, et combats pour elle jusqu'à la mort. Quelle que soit son allégeance politique, il sait, l'heure venue, et aussi souvent que sa conscience l'y pousse, se dégager de l'étreinte des partis pour favoriser des intérêts d'un ordre supérieur. Les organisations politiques, en démocratie, sont légitimes et même nécessaires. Ce qui n'est ni nécessaire ni légitime, c'est la servitude aveugle que l'on serait tenté d'y imposer, et qui paralyserait l'essor du bien.

Il y a conformément à la doctrine de Saint Thomas (14), une hiérarchie bien réglée des devoirs nationaux : donner à sa patrie la préférence sur celle d'autrui, et, dans cette patrie elle-même, vouer aux intérêts combinés du catholicisme et de la langue qui en est la plus sûre gardienne, le meilleur de son intelligence et de son cœur.

La foi catholique, du reste, l'emporte incomparablement sur le prix des idiomes et les droits du sang. Et notre premier souci doit être d'en assurer la pénétration et l'influence, à l'encontre de tout avantage secondaire, dans toutes les sphères de l'activité publique.

(12) Eccli. IV, 9.-Cf. Ps. CII, 6 ; Ps. CXLV, 7.

(13) Eccli. IV, 33.

(14) Som. théol. 11-11, Q. XXXI, art. 3.

III

Excellent objectif sans doute, mais entouré de difficultés, et vers lequel il faut s'acheminer par tous les moyens d'action dont l'apostolat laïque dispose.

Le premier de ces moyens, c'est la prière. Les théologiens (15) la placent au rang d'honneur parmi les organes de la charité spirituelle. La prière, en définitive, représente la force divine elle-même ; et n'est-ce pas sur cette force toute-puissante qu'il convient, tout d'abord, d'appuyer son humble effort ? L'homme qui prie, fût-il dénué de tous les dons humains, peut faire plus pour la société que l'apôtre le plus éloquent.

L'apôtre laïque n'écarte de sa pensée ni le Dieu souverain, ni les chefs religieux chargés de gouverner en son nom. C'est pour avoir méconnu cette règle de conduite que le *Sillon*, bien accueilli au début par l'Église, mais s'engageant bientôt dans une voie fautive, dans des concepts fallacieux de la morale sociale et politique, a été frappé d'une condamnation solennelle du Saint-Siège. (16) “ Ses fondateurs, jeunes, enthousiastes et pleins de confiance en eux-mêmes, n'étaient pas suffisamment armés de science historique, de saine philosophie et de forte théologie pour affronter sans péril les difficiles problèmes sociaux vers lesquels ils étaient entraînés par leur activité et leur cœur, et pour se prémunir, sur le terrain de la doctrine et de l'obéissance, contre les infiltrations libérales et protestantes.” (17) Cela prouve combien il est nécessaire que l'apostolat laïque s'imprègne des principes de foi

(15) S. Thomas, *ibid.* Q. XXXII, art. 2.— Cf. Discours de S. S. Pie XI à la jeunesse catholique (19 sept. 1925).

(16) Lettre de Pie X à l'Épiscopat français, 25 août 1910.

(17) *Ibid.*

et des enseignements catholiques sans lesquels l'économie politique et sociale manquerait de lumière directrice.

* * *

Nous ne pouvons entrer ici dans le détail des multiples industries par lesquelles l'apôtre du bien exerce son fructueux ministère.

Est-il besoin de faire remarquer que l'exemple d'une vie honnête et pieuse, où Dieu garde tous ses droits, joue un rôle très important? L'historien du Général de Sonis (18) dit que sa religion était "conquérante", parce que ce grand militaire, d'une âme droite et franche, "allait ouvertement, sans relâche comme sans détour, jusqu'au bout de sa foi comme jusqu'au bout de ses devoirs".

Cette logique religieuse dicte à ceux qui possèdent leur attitude. Nous connaissons le commandement divin: *Assiste le pauvre*, dit l'Écriture (19), *et ne le renvoie pas les mains vides, à cause de sa misère*. Saint Thomas expose admirablement ce précepte, les bornes où il s'arrête, les conséquences qu'il entraîne. (20) La richesse est une armature subalterne, il est vrai, mais requise pour consolider sur ses bases et dans toute sa structure l'édifice social. Il ne s'agit, ni de la proscrire, ni de l'abominer (21), mais d'en tirer, pour le bien commun, les œuvres de nécessité ou de surrogation qu'elle porte en germe, et dont les institutions religieuses et civiles lui furent, très souvent, redevables.

(18) Baunard, *Le Général de Sonis* (33e édit.), pp. 46-51.

(19) *Eccli.* XXIX, 12.-*Cf. ibid.*, IV et XIV; *Heb.* XIII, 16; etc.

(20) *Som. théol.* 11-11, Q. XXXII, art. 4.

(21) "Aimez les grands sans mépriser les petits; respectez tous les pauvres sans vilipender la richesse" (R. P. Charles, s. j.).

“ Dans les desseins de la Providence, quiconque, écrit Léon XIII, (22) a été gratifié par Dieu d’une plus grande somme de biens, soit du corps, soit de l’âme, a reçu ces faveurs pour son propre avantage sans doute, mais aussi pour l’avantage d’autrui.” Par biens de l’âme, il faut entendre tous les dons, naturels et surnaturels, déposés dans les facultés humaines : le don d’un commerce amène, d’une conversation habile à glisser sous la remarque enjouée la plus utile leçon ; le talent de la parole publique qui a remporté, dans l’intérêt de la foi, de l’ordre et de la justice, de si précieux succès ; celui de la composition littéraire d’où sont sortis tant d’ouvrages remarquables, et qui, par le livre, la brochure, la revue, et tout spécialement le journal, peut rendre aux causes les plus sacrées les plus éclatants services ; le souci de la charité dans l’exercice de la profession ; le talent de l’organisation qui, sous l’impulsion d’une ardeur généreuse, fonde des sociétés, crée des entreprises, suscite ou favorise des œuvres, inspire des mesures salutaires, et porte partout avec lui la sagesse et la rectitude de l’esprit chrétien.

“ Notre Seigneur, disait Vincent de Paul, (23) veut que nous le servions avec jugement, et le contraire s’appelle zèle indiscret.” Également soucieux d’éviter les excès de zèle et les concessions dangereuses, l’apostolat laïque se montre ferme sans aigreur, vaillant sans imprudence, et il s’efforce de coordonner dans un harmonieux équilibre les exigences de toutes les vertus.

* * *

On peut dire de lui, à plusieurs égards, qu’il est la chevalerie des temps nouveaux.

(22) Enclycl. *Rerum novarum*.

(23) Boudignon, *St-Vincent de Paul*, ch. XX.

L'investiture des chevaliers du moyen-âge se faisait au nom de Dieu, sur la foi du serment, et par le symbole de l'épée. N'y trouve-t-on pas l'idée et presque le rite qui préside aux nobles engagements de nos modernes croisés ?

Une scène touchante nous est rapportée, dans un de ses discours sur l'Œuvre des Cercles catholiques, par leur fondateur, le Comte Albert de Mun (24). Celui-ci avait été reçu en audience par Léon XIII. L'entretien terminé, " le Pape , raconte l'éminent orateur, me tenant prosterné à ses genoux, imposa ses mains sur mes épaules et les appuyant fortement : *Je vous ai donné, dit-il, une bénédiction pour votre œuvre et pour votre famille ; je vais vous en donner à vous-même une nouvelle et spéciale, pour ce que vous avez fait et pour ce que vous ferez encore ; mais vous allez promettre d'être toujours un fidèle défenseur de l'Église.* Et insistant, avec une expression d'autorité que je ne puis rendre : *Promettez-le, répétait-il. Messieurs, je n'ai pas besoin de vous dire quelle était mon émotion, et qu'à peine la voix montait à mes lèvres pour prêter le serment qui m'était demandé ! Ce serment, je l'ai prêté du fond du cœur, mais non pas pour moi seul ; je l'ai prêté pour vous tous, pour l'Œuvre tout entière, et pour tous ceux qui lui appartiennent.*"

C'est, en réalité, la promesse que l'Église espère des hommes de foi et de courage qui ambitionnent l'honneur de porter son drapeau sur tous les terrains où les causes conjuguées de la religion et de la patrie sont en jeu.

* * *

J'ai, en ce moment, le plaisir de parler devant une Association qui s'est donné la tâche glorieuse d'exécu-

(24) *Discours*, t. 1, Quest. Soc. (3e éd.), pp. 288-289.

ter, autant que les circonstances le lui permettent, ce programme.

Depuis plusieurs années, Messieurs les voyageurs de commerce, vous avez greffé sur vos devoirs professionnels qui vous portent vers tous les milieux, cet apostolat laïque dont les Papes, vous l'avez vu, disent tant de bien.

Vous profitez de vos voyages et de vos rencontres pour répandre autour de vous le bon exemple, pour propager l'idée des œuvres religieuses les plus salutaires, notamment de ces retraites fermées dont vous connaissez par expérience l'effet vivifiant et régénérateur. Tout en prônant et en étalant la variété de vos marchandises, vous célébrez les titres et les richesses de votre foi. Tout en jetant vos filets sur la bourse de l'acheteur, vous visez à capter son âme.

Vous faites une guerre à mort au blasphème dont l'injure grossière monte vers Dieu comme un défi. Foulant aux pieds le respect humain, vous combattez non moins énergiquement le vice de l'intempérance ; et vous vous élevez avec vigueur contre le travail du dimanche qui s'est abattu comme un fléau, surtout par le fait d'influences étrangères, sur notre catholique province.

Patriotes ardents autant que chrétiens courageux, vous revendiquez, dans tous les services publics, la place qui revient aux hommes de notre foi et de notre sang, et à la noblesse de notre parler. Vous réclamez en particulier, comme l'acquittement d'une dette juridique et constitutionnelle, le timbre-poste bilingue où apparaisse enfin l'image des deux grandes civilisations dont le Canada se glorifie, et qui puisse promener au loin, dans tous les pays et sous tous les regards, l'authentique

symbole de notre dualité ethnique dans l'harmonie nationale.

Je salue en vous des croisés de notre religion sainte, des gardiens et des soutiens de nos meilleures traditions, des missionnaires de notre évangile patriotique et social, désireux d'affirmer partout et de faire partout prévaloir les droits certains de notre langue et les justes aspirations de notre race, et aussi, — je crois pouvoir l'ajouter, — des champions et des propagateurs de cette idée maîtresse que la valeur morale, fondée sur l'amour de ce qui est vrai et de ce qui est juste, est et restera toujours, quel que soit le prix des plus légitimes progrès dont on jouisse, la mesure suprême de la grandeur et de la puissance de vie des nations.

Vous accomplissez, Messieurs, une œuvre digne de tous les éloges et de tous les encouragements.

L'Église vous bénit.

Vos familles s'honorent de vous avoir pour chefs.

La patrie entière vous loue et vous admire, et elle est fière de vous compter au nombre de ses plus nobles fils.

L.-A. PAQUET, ptre.

